Envoyé en préfecture le 29/12/2023
Reçu en préfecture le 29/12/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20231211-2023_38-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-38

L'an 2023, le 11 décembre à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT - ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY

ABSENTS EXCUSÉS : PIERRE LUCOT
SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NATHALIE PEDRON

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN ATELIERS COMMUNAUX- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux a été approuvé.

Le bâtiment comporterait une surface d'environ 300 m² de stockage et d'environ 50 m² de locaux réservés au personnel, soit une surface totale de 350 m².

Suite à la visite du bâtiment, le projet s'élèverait 383 000 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la D.E.T.R intègre la rénovation thermique des bâtiments publics et dans ces conditions propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	TOTAL HT
Maîtrise d'œuvre	28 000 €
Honoraires bureau d'étude, bureau de contrôle, diagnostics, coordonnateur SPS	12 000 €
Travaux	350 000 €
TOTAL	**390 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Pascal BORTOT

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE 21910 (Côte-d'Or)